

La formation du champ du football au Sénégal: Enjeux et fonctions (1960-2002)

[The formation of the football field in Senegal: Issues and functions (1960-2002)]

Hameth Dieng

Enseignant chercheur au département des Sciences et Techniques et des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'UFR des Sciences de l'Éducation, de la Formation et du Sport de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, Senegal

Copyright © 2025 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: This study examines the development of the domain of football, the representations attached to it, and the functions it fulfilled between 1960 and 2002. The research aims to elucidate how an activity initially perceived as trivial gradually acquired cultural significance, ultimately functioning as a structured social space. At what precise moment did a distinct field, with its own operational rules, personnel, and stakes, come into existence? This approach is essential, as it reveals the profound impact of social, cultural, and political processes on the establishment of this space.

To investigate the formation of the football domain in Senegal, the study predominantly utilizes a diachronic and synchronic analysis of a documentary corpus, which includes academic research and newspaper clippings covering the specified period. This documentary analysis is further enriched by interviews conducted within each defined temporal sequence. The study identifies four distinct phases in the process of forming and consolidating the football field in Senegal. Findings indicate that a unique space dedicated to this sport emerged, establishing principles and criteria that serve to classify and stratify individuals within society. As football gained legitimacy, its influence extended significantly over citizens' daily lives, as well as over the strategies of public authorities, individuals, and groups. It has evolved into a primary consensual platform, fulfilling vital political and social functions, while constructing new social representations associated with football's societal status.

KEYWORDS: domain, stakes, function, representation.

RESUME: Cette étude analyse la formation du champ du football, les représentations qui s'y attachent et les fonctions qu'il remplit dans la période 1960-2002. L'objectif est de comprendre comment une activité considérée comme futile au début finit par acquérir une signification et fonctionner comme un espace ? Quand exactement un champ spécifique, ayant ses règles de fonctionnement, ses personnels, ses enjeux s'est-il mis en place ? Cette approche nous paraît pertinente dans la mesure où elle révèle l'importance des processus sociaux, culturels et politique dans la formation de cet espace. Pour saisir la formation du champ du football au Sénégal, l'étude s'est appuyée essentiellement sur l'analyse diachronique et synchronique d'un corpus documentaire composé de travaux de recherches et de coupures de journaux couvrant la période retenue. L'analyse du corpus documentaire est accompagnée d'entretiens réalisés à l'intérieur de chaque séquence temporelle.

Cette étude a permis d'identifier quatre états successifs distincts dans le processus de formation et de consolidation du champ du football au Sénégal. Il ressort qu'un espace particulier d'une pratique sportive s'est constitué en créant des principes et des critères qui parviennent à classer et hiérarchiser les hommes dans la société. Devenant plus légitime, le football pèse de plus en plus sur la vie quotidienne des citoyens, sur la stratégie des pouvoirs publics, des individus et des groupes. Il devient un argument consensuel de premier ordre et remplit des fonctions politiques et sociales. De nouvelles représentations sociales en rapport avec le statut du football dans la société sont construites.

MOTS-CLEFS: champ, enjeu, fonction, représentation.

1 INTRODUCTION

Le football est introduit au Sénégal pendant la période coloniale précisément entre les deux grandes guerres (Dieng, 1992). Produit colonial, le football n'a cessé de se développer et a fini de prendre une place centrale dans la vie sociale, politique et économique du Sénégal. Notre étude porte sur le champ sportif du Sénégal, Etat anciennement colonisé par la France. Ce champ du football se forme dans un pays peu industrialisé, différent des autres Etats du tiers monde et d'occident. Le champ du football se développe après la période de décolonisation qui s'est déroulée simultanément avec d'autres pays africains. Les années 50-70 sont caractérisées par les Etats providence et les politiques sportives. Pendant cette conjoncture, à des rythmes différents, les Etats européens et d'Amérique du Nord ont instauré des "politiques sportives" axées sur la pratique de masse et le sport de haut niveau (De France, 1995).

Notre recherche décrit et analyse la formation du champ du football au Sénégal entre 1960 et 2002 pour déterminer les enjeux qu'il suscite et les fonctions qu'il remplit. Pour étudier cette dynamique, nous nous proposons de mettre en œuvre l'analyse des champs élaborée par (Bourdieu, 1991, 1992) pour appréhender la formation d'espaces spécialisés notamment celle du champ littéraire et artistique.

Cette recherche apporte un éclairage large sur les processus de constitution, d'expansion et d'autonomisation relative de l'espace du football dans un pays indépendant depuis 1960. Considéré comme futile et ne méritant aucun investissement au début des indépendances, le football acquiert une légitimité dans les années 80-90 et devient un modèle de carrière et de réussite pour les familles et les jeunes. Elle a révélé quatre états successifs du champ du football au Sénégal entre 1960 et 2000. Ces états se différencient par la montée des enjeux attachés au football, le jeu des agents, les actions de l'État, les fonctions et les représentations construites.

La dynamique sociopolitique a permis de montrer comment dans la formation d'un espace sportif qui a lieu plus tard, des arrangements spécifiques sont produits et reproduits dans un contexte national, engendrant la formation d'un champ sportif original. Dans le cadre de cette étude, il sera d'abord présenté la problématique et les questions qui en ont découlé. Ensuite, nous allons expliciter, le concept de champ et définir la méthodologie utilisée. Enfin, dans une dernière partie, nous allons présenter et analyser les résultats de la recherche.

2 PROBLÉMATIQUE

Le football est le sport le plus pratiqué et le plus médiatisé de cette fin de siècle. Depuis sa codification en Angleterre en 1863, il s'est répandu en Europe, en Amérique du sud, en Afrique et dans le reste du monde (Dieng, 1998). Les japonais et les saoudiens ont lancé un championnat professionnel et les Etats-Unis ont organisé la coupe du monde en 1994, l'Afrique du Sud celle de 2010 et le Qatar a abrité la Coupe du monde de 2022.

Le football est devenu un élément majeur des sociétés contemporaines, il mobilise des millions de pratiquants, de dirigeants et de spectateurs. Il a conquis une place dans l'espace de tous les pays et participe à leur expression et leur représentation. Il est à la fois un mode de loisirs, un ensemble technique, une organisation institutionnelle, un enjeu économique et l'un des éléments des stratégies politiques (Augustin et Guichard, 1993).

Ce développement quasi mondial en a fait progressivement "le sport du siècle " Si, à l'heure actuelle, sur tous les continents le football a atteint un certain degré de diffusion, envahi tous les aspects de la société et pris une telle influence, il a fallu pour en arriver là qu'il connaisse un essor et une expansion pendant tout le XXe siècle (Vingtième siècle, N° 26, 1990). Cependant, son développement reste variable d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, On présente souvent le football comme le sport universel par excellence, sans guère plus d'analyse.

Son essor reste très mitigé aux Etats Unis où il est concurrencé par le football américain, et le base-ball (Markowits, 1990). Dans d'autres pays comme le Sénégal on enregistre de fortes spécificités comme l'illustre les navétanes qui sont pratiqués pendant la saison des pluies (Mbaye, 1997 et 2017, Dieng, 1998, 2020 et 2023).

Hier comme aujourd'hui, le football remplit un rôle majeur comme support des identifications politiques locales (Murray, 1988, Karady et Hadas, 1994, Breuer et Lindner, 1994). En France, l'étude du football en termes de champ permet d'identifier deux états du champ du football caractérisé par un professionnalisme inachevé (Faure, J-M et Suaud, C, 1999).

Le football apparaît comme un élément des sociétés contemporaines et constitue un champ à part entière mais il se trouve totalement immergé dans chaque société (Lanfranchi, 2002).

Le football s'impose comme un moyen d'identité individuelle ou collective dont chacun peut user selon ses libres dispositions. Il se présente comme un substitut aux grands desseins qui font défaut aux sociétés contemporaines et participe au mythe des sociétés caractérisées par l'avènement du culte de la forme et de la compétition (Ehrenberg, 1991).

Notre étude porte sur le champ sportif du Sénégal, Etat anciennement colonisé par la France. Ce champ du football se forme dans un pays peu industrialisé, différent des autres Etats du tiers monde et d'occident. Le champ du football se développe après la période de décolonisation qui s'est déroulée simultanément avec d'autres pays africains et qui prend fin à la fin des années 1950. Au Sénégal, le football n'a pas cessé depuis l'indépendance de se développer au point de prendre une place primordiale dans l'organisation de la vie sociale contemporaine. La croissance et le développement du football sont le fait de la diffusion plutôt que de l'invention.

Notre recherche a pour principal objectif de voir comment le football en se diffusant crée une dynamique nationale c'est à dire comment il trouve une place dans l'éducation, les spectacles et la politique. Saisir sur près de 40 ans la dynamique de constitution de l'espace du football, ainsi que les significations et les valeurs attribuées à cette discipline sportive telle est l'ambition de cette étude. Il s'agit par conséquent de mettre à jour des processus, politiques, sociaux et économiques à l'œuvre dans l'histoire du sport au Sénégal dans la dynamique sociopolitique sur la période 1960-2002.

On se propose de faire une étude socio-historique pour saisir la dynamique de constitution et de transformation sur près de 40 ans du champ du football au Sénégal. Telle est en effet l'une des options centrales de cette recherche. Comment une activité considérée comme futile au début finit par acquérir une signification et fonctionner comme un espace ? Quand exactement un champ spécifique, ayant ses règles de fonctionnement, ses personnels, ses enjeux s'est-il mis en place ? Quelles sont les valeurs qui lui sont attribuées et quelles fonctions remplit-il ?

Après avoir posé la problématique et la question de recherche, la partie suivante est consacrée à la présentation du cadre théorique et méthodologique.

3 CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

La présente étude vise à comprendre la formation du champ du football, les représentations qui s'y attachent et les fonctions qu'il remplit dans la période 1960-2002. Il s'agit de questionner, à travers une approche à la fois diachronique et synchronique, ce qui est devenu un espace ayant un objet propre et une histoire originale.

3.1 LE CONCEPT DE CHAMP

Bourdieu définit les champs « *comme des espaces structurés de position dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysés indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminés par elles)* » (Bourdieu, 1980: 113).

En effet, on peut analyser l'objet sport comme recouvrant un champ social; domaine limité, relativement autonome, au sein duquel différents agents s'affrontent ou s'allient, se disputent ou se partagent des profits spécifiques à ce champ (Bourdieu, 1992). Ces profils réels ou escomptés matériels ou symboliques constituent les enjeux de leurs luttes et le moteur de leurs actions. Le football au Sénégal peut s'analyser en termes de champ dans ce sens qu'il représente un domaine d'activité spécialisé, issu d'une sorte de division du travail, centré sur un enjeu spécifique qui peut être l'amour du football (Bourdieu, 1992).

Dans le champ, il existe un principe de hiérarchisation interne qui définit l'excellence sportive. Ces critères de hiérarchisation affirment l'autonomie relative du champ sportif par rapport au champ social et politique (Bourdieu, 1991).

3.2 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie retenue conduit à faire une étude diachronique et synchronique qui couvre la période de 1960 à 2002 c'est-à-dire de l'indépendance (1960) à la première participation du Sénégal à une phase ce coupe du monde de football. Il ne s'agit pas d'étudier l'évolution du football sur le plan technique mais par une approche historique de fixer les grandes périodes de transformation qu'il a subies et par une analyse sociologique de décrire et de saisir la nature de ces changements. La réalisation de cette recherche s'appuie principalement sur un corpus documentaire composé de travaux de recherches et de coupures de journaux couvrant la période retenue.

L'analyse du corpus documentaire est accompagnée d'entretiens réalisés à l'intérieur de chaque séquence temporelle. A ce titre, un guide d'entretien a été élaboré pour recueillir de manière détaillée les informations indispensables à cette étude.

La grille d'entretien s'est adaptée au cas par cas (dirigeants de clubs, entraîneurs, joueurs et cadres du Ministère en charge des sports).

On peut dire que l'entretien est en quelque sorte une improvisation réglée (Blanchet et Gotman, 1992). Ce guide comporte trois (3) thèmes dont un premier concernant l'importance et la place du football afin d'identifier les éléments de langage émis ainsi que les valeurs et les fonctions attribuées qui lui sont attribuées. Le second thème du guide d'entretien s'intéresse aux actions de l'Etat pour promouvoir le football. Les éléments qui peuvent renseigner dans cette optique sont l'appréciation des actions de l'Etat par les acteurs. Le dernier thème du guide d'entretien s'intéresse aux aspects symboliques, économiques et culturels des perceptions sur le football.

Aussi, le choix de l'enquête par entretien comme technique de recherche s'inscrit dans la logique de comprendre le sens et la signification qu'ils donnent à leurs pratiques et leurs vécus faisant d'eux des sources précieuses d'informations sur le football durant cette période. Ensuite, ils sont retranscrits, récapitulés et analysés dans une perspective thématique avec des croisements (Quivy & Campenhoudt 2011).

Suite à cela, un tableau récapitulatif a permis de saisir les opinions des interviewées et de récapituler les informations obtenues auprès des interviewés au regard de chaque thème. Pour limiter la tendance à la subjectivité face à un corpus de données textuelles l'analyse de contenu selon (Moliner, Rateau et Cohen-Scali 2002), se doit d'être réalisée à partir de techniques précises (organisation du corpus, codage, découpage, interprétation) qui permettent d'améliorer l'objectivité, la systématisation et la généralisation des résultats présentés ci-dessous.

Enfin, mon statut d'ancien footballeur, d'entraîneur et de directeur national chargé de piloter les politiques publiques en matière de sport est mis à profit dans une perspective anthropologique. L'anthropologie nécessite un séjour dans le groupe pour se familiariser avec ses coutumes, ses techniques et sa langue avant de pouvoir l'étudier.

Ce présupposé méthodologique transposé dans notre recherche nous autorise à faire appel à notre expérience du milieu. En effet, la sociologie peut devenir une connaissance par l'expérience, c'est-à-dire aussi une connaissance sensible qui se rapproche de la pratique artistique où domine sensualisme, vitalisme et naturalisme. C'est une voie d'accéder au social pour la sociologie, projet qui définit en lui-même un nouveau rapport à l'objet à son observateur fondé sur « *une certaine familiarité et le laisser aller, ou plus exactement sur l'intuition d'une évidence massive et incontournable* ». (Maffésoli, 1985: 205).

Après avoir défini les concepts utilisés et exposé la méthodologie utilisée pour réaliser cette recherche, la partie suivante présente l'analyse et l'interprétation des résultats recueillis.

4 ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

4.1 L'HÉRITAGE COLONIAL

Le football est introduit au Sénégal pendant la colonisation entre 1915 et 1920 et sa diffusion a commencé par des matchs conclus entre les rares formations locales ou entre celles-ci et les équipes de marins de passage à Dakar (Dieng, 1992). Cette situation a engendré la création de clubs culturels et sportifs sénégalais à partir de 1921 notamment, la Jeanne d'Arc créée la même année, l'union Sportive indigène en 1929, l'union sportive Goréenne et le Foyer France Sénégal créés en 1933 (Mignon, 1987).

Outre le sport, ces clubs organisaient des activités culturelles (chantiers des jeunes travailleurs, cours de vacances) et artistiques (théâtre et musique). Progressivement, le football allait dominer les autres disciplines et devenir la principale activité des clubs dont il déterminera l'évolution. Sa primauté sur les autres disciplines sportives ou culturelles prit forme à partir de 1946, date de la mise en place des districts de football dans les villes de Dakar, Saint-Louis et Thiès (Ly, 1991). En effet, c'est le football qui a transformé les clubs à l'origine omnisports, culturels et artistiques en association unisport (pratiquant exclusivement le football).

Les clubs trouvant un espace de jeu se sont spécialisés dans le football sans qu'il y ait des groupes sociaux qui en assurent la popularisation. Par exemple, en France la popularisation du football fut assurée par le clergé et les catholiques qui se voyaient privés d'une partie du contrôle de la jeunesse par les lois scolaires de 1881 et la réorganisation de l'instruction publique (Durbreuil, 1980).

Entre les années 1920 et 1940, l'instruction physique avait des finalités militaires et était contrôlée par des militaires français ou locaux, sous-officiers formés à l'école de Joinville ou dans les cercles spécialisés. Avec l'avènement du régime de Vichy en 1941, les activités physiques et sportives vont se libérer de leurs finalités militaires et hygiéniques et le modèle sportif et compétitif s'imposa à la société coloniale (Dieng, 1992).

En 1946, la ligue de football de l'Afrique occidentale française (AOF) et du Togo fut créée et regroupait le Sénégal, le Soudan français, le Dahomey, la Haute Volta, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et le Togo. Dans la même année, les districts de football de Dakar, Thiès et Saint-Louis furent créés et allaient jouer un rôle considérable dans la diffusion et la popularisation du football.

Cette ligue allait impulser la diffusion et la popularisation du football avec la mise en place d'une coupe qui opposait les équipes championnes des colonies. Sur treize (13) coupes mises en jeu (1946/1959), on a enregistré neuf (9) victoires sénégalaises acquises exclusivement par des équipes de Dakar et de Saint-Louis. L'union sportive de Gorée remporta l'épreuve à trois (3) reprises (1946, 1954 et 1955), la Jeanne d'Arc à deux (2) reprises (1951 et 1952), le Foyer France Sénégal (1948), le Racing club de Dakar (1949), le Réveil de Saint-Louis (1957) et la Saint-Louisienne ((1959) l'emportèrent une fois (Ly, 1991). Après treize années de vie intense, la ligue d'AOF fut remplacée en 1959 par l'éphémère fédération de l'ouest africain.

Entre 1941 et 1953, le modèle sportif compétitif s'imposa à la société coloniale: un ensemble d'activités fonctionne sous une forme permanente et organisée (Dieng, 1992). Pour promouvoir le sport dans les colonies, l'administration coloniale avait d'abord choisi le sport fédéral entre 1945 et 1950 avant de privilégier l'office du sport scolaire et universitaire (OSSU) de 1950 à 1960 (Deville-Danthu, 1989). En 1959 avec la loi cadre, l'éducation physique et le sport sont rattachés pour la première fois à un secteur spécifique: la jeunesse et le sport.

LE FOOTBALL SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Parallèlement à l'existence d'un football associatif qui regroupait quelques clubs dans les grands centres urbains (Dakar, Thiès, Saint-Louis, Kaolack et Ziguinchor), le football est introduit à l'école comme moyen d'éducation. Il devait bénéficier de la présence des cadres civils et participer aux finalités de l'école coloniale. En mai 1952, fut créé l'organisme du sport scolaire et universitaire (OSSU) selon les dispositions de l'ordonnance du 12 octobre 1945 et son arrêté d'application du 5 novembre 1945 (Dieng, 1992). Le sport scolaire et universitaire devait contribuer à la paix sociale et conduire chacun à sa place dans la société. De par sa dynamique (Règles/compétitions, victoires/défaites) il contribuerait à faire naître l'unanimité idéologique derrière le colonisateur.

LE FOOTBALL NAVÉTANE

Contrairement aux pays occidentaux, le Sénégal a connu le développement d'une modalité de football (les navétanes) dès la période coloniale. Au début, les navétanes étaient une forme de rejet du système colonial par les citoyens qui ne voulaient pas intégrer les associations existantes (Camara, 1977). Organisés par les jeunes eux-mêmes, ces pratiques qui se sont développées spontanément depuis la période coloniale ont atteint aujourd'hui un impact populaire qu'aucun organisme sportif n'a jamais eu.

Les navétanes se sont développés et diffusés dans des aires de jeu de fortune (non institutionnalisées) avec une absence de règles et un seuil de violence très élevé dans les compétitions (Ndiaye, 1981). En optant pour la compétition, ils vont créer une adhésion massive des populations et dépasser largement leur objectif originel.

Les navétanes qui ont constitué une forme de contestation des jeunes citoyens contre les modèles coloniaux perdurent aujourd'hui. Les navétanes sont une forme de sociabilités sportives basées sur le football mais développées en marge des pouvoirs habituels, ceux de la fédération.

Le football des quartiers distinct des pratiques officielles remplit des objectifs de socialisation et de cohésion dans la société civile (Dieng, 1998, 2020). Les navétanes assurent également des formes originales de mobilisation sociale et d'expression politique. En réactivant des formes de sociabilités (coopération et solidarité traditionnelle), ils favorisent l'intégration de la jeunesse dans le monde moderne et l'émergence d'une citoyenneté (Mbaye, 1997 Dieng, 2023). Les navétanes ont réussi à se maintenir jusqu'à aujourd'hui en s'intégrant à l'univers sportif sénégalais. Ce sont des groupes urbains de niveau culturel très élevé qui ont été à l'origine de cette mutation.

4.2 UN CHAMP RELATIVEMENT AUTONOME (1960-1969)

Durant les premières années de l'indépendance, le football est toujours considéré comme une institution héritée de la colonisation et l'Etat manifeste peu d'intérêt pour une pratique qui repose largement sur le mouvement associatif. Cette désaffection de la puissance publique traduit la faible légitimité du football. Durant cette séquence, l'accumulation de ressources spécifiques au champ du football est freinée par l'absence d'une économie industrielle susceptible d'injecter des capitaux dans le sport.

On note une absence d'intervention de l'Etat qui préfère s'occuper de choses plus urgentes et prioritaires notamment le développement agricole par l'encadrement du monde paysan par les coopératives. Le football repose sur les notions d'activité volontaire désintéressée et se développe suivant une logique associative. Les représentations liées au football sont très négatives et l'environnement social lui est très défavorable. La pratique du football est perçue comme une perte de temps, la réussite dans la société sénégalaise passe par d'autres canaux telle que l'école.

Au cours de leur enfance, il arrivait souvent aux enfants de subir les brimades de leurs parents qui étaient hostiles à la pratique du football. Le football est perçu comme un divertissement qui vient après l'école et les obligations familiales. Dans cette perspective, un ancien joueur nous donne la perception dominante sur le football:

Je disposais d'un bon niveau au football qui pouvait me permettre d'accéder aux équipes civiles, mais je n'ai jamais pu bénéficier du soutien familial. Pendant notre jeunesse, on ne pouvait pas s'imaginer arriver à une réussite sociale à partir du football.

A partir de 1966, l'Etat commence des actions de régulation de la société et s'intéresse au sport en général et au football en particulier. Le football permet la représentation nationale et devient un élément de la diplomatie, il est source de rapprochement ou de tensions entre les nations africaines. Ainsi, le 14 décembre 1966 à Bamako est créé, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) qui est une association de droit international constitué par les Etats indépendants membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) (Augustin, 1994).

Organe suprême de coordination du mouvement sportif africain, il est l'appareil de l'action concertée des Etats pour la promotion et le développement du sport en Afrique. Parmi ces quatorze (14) missions, il doit:

- Orienter et maintenir le sport africain dans la voie de l'unité africaine en consolidant la compréhension réciproque et l'amitié entre ses pratiquants et ses dirigeants;
- Etudier toute question relative au mouvement sportif mondial et arrêter une attitude commune la position et la participation des pays africains.

Le Conseil Supérieur du Sport circonscrit un espace politique africain qui permet un débat sur l'organisation du sport africain et le rôle que le sport pourrait jouer pour l'Afrique. Le sport apparaît comme un moyen de lutte pour une décolonisation totale de l'Afrique (Augustin, 1994).

Dans cette conjoncture, l'Etat commence son action de régulation de la société et s'intéresse au sport en général et au football en particulier. Estimant que le fonctionnement du sport est régi par des textes calqués sur le modèle français et qui ne correspondent pas au contexte socioculturel sénégalais, Amadou Racine NDIAYE, Ministre de la Jeunesse et des Sports prit un certain nombre de mesures pour relancer le mode de fonctionnement des structures (Dieng, 1998).

L'arrêté N°12527 du 31/08/66 relatif à la délégation de pouvoirs, malheureusement cet arrêté ne donne aucune indication sur le contenu et la nature de la délégation. L'arrêté N°12528 du 01/09/66 précisant la gestion des équipes nationales et l'arrêté N°12529 du 01/09/66 relatif aux groupements sportifs (Sénégal, 1966). Il visait à faire disparaître les querelles incessantes, l'électoratisme et les interprétations abusives au sein des fédérations sportives particulièrement au niveau du football, (Sénégal/MJS, 1987). Cet arrêté définit essentiellement la dénomination des groupements sportifs selon leur extension géographique (comité, district, ligue et fédération), la composition des comités électoraux appelés à choisir leurs membres de comités de direction et le mode de votation au niveau des assemblées générales.

Ces premières interventions de l'Etat dans la formation du champ du football sont très mesurées. L'Etat vient par une série de règles guider et réguler le football en laissant une relative autonomie aux structures associatives: l'Etat impulse, stimule mais laisse l'exécution aux structures associatives. L'Etat définit les critères et détermine les règles du jeu pour normaliser le comportement des acteurs.

On assiste à une recomposition d'un ensemble de présupposés à propos du développement du football (rôle de l'Etat, autonomie du mouvement associatif, opérationnalité des structures associatives). Ainsi, les idées vont jouer un rôle prépondérant dans les changements futurs en touchant la sphère de l'Etat. Diverses actions vont être tentées pour réformer les structures et accroître le rôle de la puissance publique.

4.3 UN REGIME D'EXCEPTION POUR ADMINISTRER ET GERER LE FOOTBALL (1970-1974)

L'Etat arrivait à la conclusion qu'entre 1970 et 1974, le football sénégalais était en train de se détruire par le jeu d'un régionalisme dangereux et dégradant (Cissé, 1995). Ce climat favorisait un électoralisme pernicieux qui engendrait des problèmes de toutes sortes, sources de conflits latents et de contradictions (Diack, 1969).

Pour relancer le football et éviter certaines dérives, l'Etat retire la délégation accordée à la fédération de football et met en place un comité national provisoire chargé d'administrer, d'animer, de promouvoir et de gérer le football. Pour l'Etat, la mise en place d'un comité chargé du football est d'autant plus légitime que la conduite de la mission de service public que constitue le sport est une prérogative de puissance publique. A travers cet acte, l'Etat veut s'assurer le contrôle du football pour conduire les réformes souhaitées mais est incapable de servir de la discipline à des fins de propagande. Par cette mesure, l'Etat révèle la faiblesse des moyens que le sport peut opposer au politique (Cissé, 1995).

Le mouvement associatif ne parvient pas à se constituer en un corps qui peut échapper au contrôle de l'Etat. Le football perd son autonomie et devient un enjeu politique et une grande attention lui est accordée. Il bénéficie de fonds publics et se trouve être au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

Tous les membres du Comité National Provisoire sont nommés par l'Etat. Ces personnes choisies es qualité constituent une sécurité pour l'Etat dans l'application des orientations définies et dans la gestion du football. La mise sur pied de ce régime d'exception devrait permettre à l'Etat d'entamer les logiques de sportivisation (formation des cadres, créations de titres et réglementation des activités scolaires et extra scolaires) dont le coût est relativement élevé.

Pour réaliser les orientations dans le secteur sportif, l'Etat crée un Commissariat Général aux Sports à la tête duquel, Lamine DIACK est nommé. Ainsi, entre 1969-1970, Lamine DIACK organisa la réforme du football qui, dans les milieux sportifs, porte son nom. Les raisons qui avaient présidé à la réforme sont:

- Augmenter les moyens du club sénégalais à partir d'une base populaire plus large;
- Élever concomitamment le niveau technique;
- Rappeler à notre jeunesse les symboles d'abnégation, de courage et dépassement présents dans notre histoire et notre patrimoine culturel;
- Renforcer notre option pluridisciplinaire base essentielle de la démocratisation du sport.

Promu Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports entre le 28 février 1970 et le 5 avril 1973, Lamine DIACK essaya de réglementer l'enseignement de l'Education Physique et Sportive par une série de mesures. Il institua le Diplôme de Maître d'Education Physique et Sportive par le décret 71. 680 du 21 juin 1971. Il fixa les conditions et titres exigibles des personnes exerçant la profession d'Eduteur physique et Sportif à titre privé. Les activités physiques et sportives scolaires et universitaires sont définies et organisées par le décret 71.765 du 12 juillet 1971. Le statut de l'organisme du sport scolaire et universitaire (U.A.S.S.U) par arrêté ministériel N° 033 du 10 février 1972.

Il fixa les règles générales régissant les conditions d'installation, d'hygiène et de sécurité des Centres de Vacances et de loisirs. Sous son autorité fut instituée la Semaine Nationale de la Jeunesse qui rassemblait toutes les régions du pays pour des compétitions sportives, culturelles et sportives (décret 71.1354 du 22 septembre 1971).

Les actions entreprises par Lamine Diack ont eu des effets structurants sur la formation du champ sportif sénégalais, particulièrement celui du football. Avec lui, une plus grande attention a été accordée aux activités physiques et sportives dans le champ extra-scolaire et scolaire. Dans un temps relativement court (1970-1973), il a essayé d'asseoir une politique sportive qui prenait comme axe la réforme du football.

Durant le régime d'exception, les résultats sportifs escomptés n'ont pas eu lieu, le mouvement sportif parle même de recul de la discipline. Le Sénégal ne s'était pas qualifié pour les phases finales de la Coupe d'Afrique des Nations en 1970 au Soudan, en 1972 au Cameroun et en 1974 en Egypte. Tandis que le système de gestion étatique du sport dans le cadre d'un régime politique violent conduit respectivement l'Italie et l'Allemagne à leur meilleur classement international lors des jeux olympiques de 1932 et 1936 (Kruger, 1986).

4.4 COMPLEMENTATION, CONSOLIDATION ET STRUCTURATION DU CHAMP DU FOOTBALL (1974-1984)

Cette phase s'inscrit dans deux configurations politiques, économiques et sociales distinctes. Elle débute en 1974 qui marque la fin du régime d'exception et prend fin en 1984 date du vote de loi 85-59 du 23 mai 1984 portant charte du sport par l'Assemblée Nationale du Sénégal. En 1974, la télévision est introduite au Sénégal et elle va sensiblement modifier la perception des sénégalais sur le fait sportif par la retransmission des grands événements (Coupe du monde 1974, Coupe d'Afrique des nations). Les retransmissions de ces grands événements sportifs vont influencer de manière positive sur la promotion du football et engendrer de nouvelles représentations.

C'est dans cette phase que l'Etat va commencer à mener une politique volontariste pour accroître les ressources du football (dotation en crédits budgétaires, construction d'infrastructures et formation des cadres). Les infrastructures sont réalisées

dans le cadre de lois programmes avec un financement de l'Etat ou de la coopération bilatérale. Dans le cadre des V^{ème} et VI^{ème} plan, des crédits sont affectés pour la réalisation d'infrastructures

Le stade Lamine GUEYE de Kaolack avec un coût de 230 millions de francs CFA et d'une capacité de 1000 places avec une pelouse gazonnée et de l'éclairage est réalisé en 1977. Celui de la ville de Diourbel dénommé Ely Manel FALL, avec une pelouse en gazon et de l'éclairage et d'une capacité de 1000 place est construit en 1977 et a coûté 900 millions de francs CFA. Le stade Lad Dior DIOP de Thiès avec 5000 places et une pelouse en gazon et de l'éclairage a été réalisé en 1979 pour un coût de 900 millions de francs CFA. Réalisé en 1981, le stade Alboury NDIAYE de Louga d'une capacité de 1000 places avec une pelouse en gazon et de l'éclairage a coûté 550 millions de francs CFA.

Le stade Aline Sitoé DIATTA de Ziguinchor d'une capacité de 1500 places avec une pelouse en gazon et de l'éclairage a été réalisé en 1983 pour un coût de 800 millions de francs CFA. Le stade Léopold Sédar SENGHOR a été réalisé par un financement de la Chine pour un montant global de 12 milliards de francs CFA avec une capacité de 60.000 places, une pelouse en gazon, de l'éclairage et une piste synthétique de 6 couloirs (Sénégal/MJS, 1987).

La première constatation faite à partir des données chiffrées permet de noter les efforts fournis par l'Etat pour doter le pays d'installations sportives de qualité. En dehors de Tambacounda, toutes les capitales régionales disposent de stades réalisés ou aménagés après les indépendances. L'effort de l'Etat est plus considérable que le coût des infrastructures sportives a été multiplié par dix en moins de 20 ans. Le stade Demba DIOP avec 15.000 places réalisé en 1963 a coûté 650 millions de francs CFA tandis que celui de Aline Sitoé DIATTA d'une capacité seulement de 1500 places a coûté 600 millions de francs CFA en 1983 (Sénégal/MJS, 1987).

Parallèlement à la politique de constructions d'installations sportives, l'Etat a initié un vaste programme de formation de cadres techniques aptes à prendre en charge les questions de développement et de gestion du football. Ainsi, en 1984 on dénombrait 537 cadres techniques inégalement répartis sur le territoire national. La région de Dakar en compte 79 soit 14,7%. Elle dispose de 15 instructeurs et entraîneurs de troisième degré, 9 professeurs optionnaires de football, 5 entraîneurs de deuxième degré, 23 du premier degré et 27 initiateurs. La région de Ziguinchor a un capital de 50 techniciens soit 9,30% composé de 3 instructeurs, 5 entraîneurs de deuxième degré, 5 du premier degré et 37 initiateurs. On dénombre 31 cadres techniques dans la région de Diourbel soit 5,80% avec 1 entraîneur de troisième degré, 3 du deuxième degré, 8 du premier degré et 19 initiateurs (Sénégal/MJS, 1987).

Dans la région de Saint-Louis, on dénombre 3 instructeurs, 4 entraîneurs de deuxième degré, 4 du premier degré, 54 initiateurs et 40 animateurs, soit un total de 105 cadres représentant 19,60%. A Kaolack, on compte 1 instructeur, 2 entraîneurs de deuxième degré, 5 du premier degré et 20 initiateurs, au total 28 cadres soit 5,2%. La région de Louga compte 4 entraîneurs de deuxième degré, 3 du premier degré et 45 initiateurs, soit 52 cadres représentant 9,70%. La région de Thiès compte 121 cadres soit 22,5% avec 1 conseiller technique régional et 2 conseillers départementaux, 3 instructeurs, 2 professeurs d'EPS optionnaires de football, 6 entraîneurs de deuxième degré, 16 du premier degré et 91 initiateurs (Sénégal/MJS, 1987).

On retrouve une forte concentration des cadres dans la ligne Dakar-Thies-Saint-Louis, plus de 305 cadres techniques soit 54,80% y intervient. Le football se trouve concentré dans les régions urbaines qui ont bénéficié de l'apport du fait colonial. Ces régions avaient vu naître les premières associations sportives qui ont joué dans la ligue de l'Afrique occidentale française (Ly, 1991). Le football est devenu l'activité préférentielle de la jeunesse déracinée implantée en milieu urbain. Sa position est renforcée par les politiques post coloniales qui ont élu domicile dans la ville et désigné les populations urbaines comme interlocutrices (Dieng, 1992).

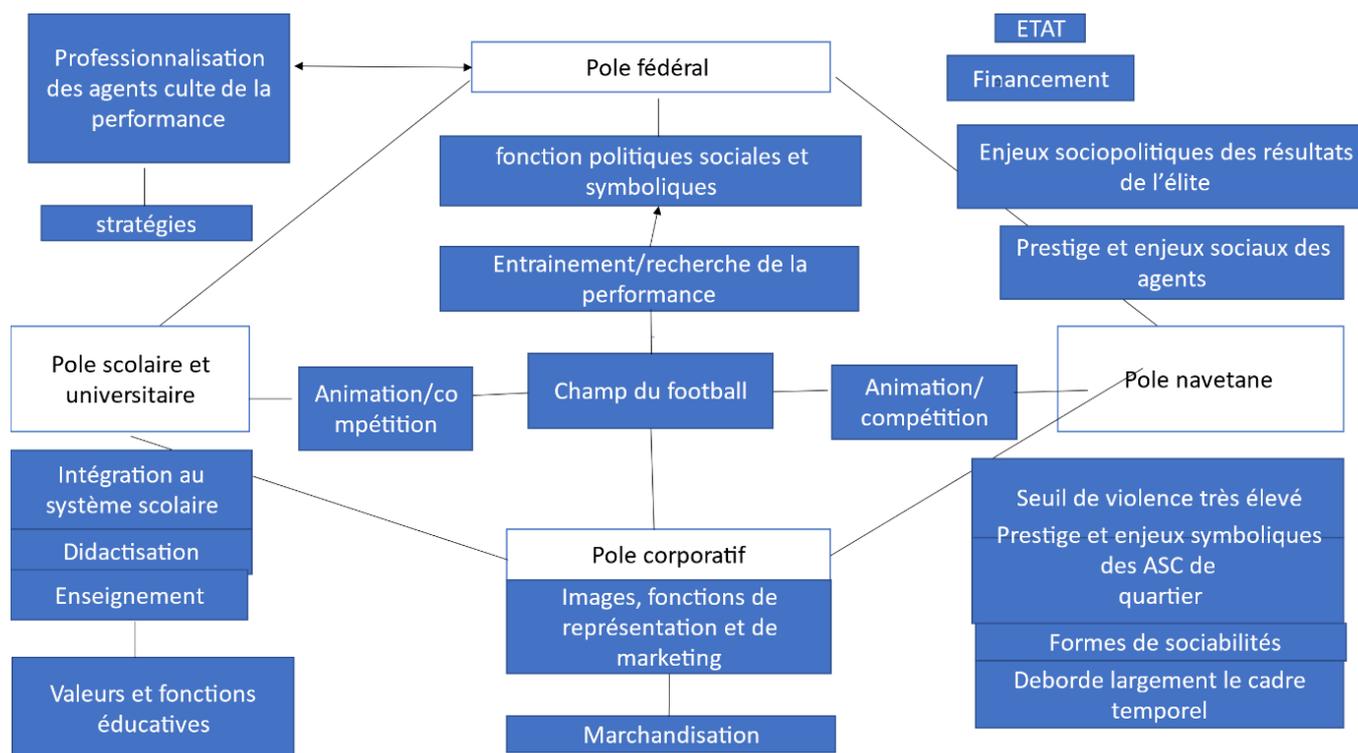


Fig. 1. Configuration et fonctions des pôles du champ du football au Sénégal (1974-1984)

Le champ du football au Sénégal se structure en 4 pôles (fédéral, navétane, scolaire et universitaire et corporatif). Cet espace est resté longtemps polarisé par les luttes et les oppositions entre le pôle fédéral et le pôle navétane qui prétend organiser le vrai football. La recherche de la performance principe sur lequel repose le pôle fédéral coexiste avec l'organisation de la compétition et de son cadre, conception défendue par les navétanes (Dieng, 1998).

Le pôle fédéral: il est pénétré par des enjeux sociaux et politiques qui orientent les stratégies des individus, des groupes et de l'Etat. Il permet la représentation nationale et l'Etat, principal producteur des règles et des normes est très présent. Le pôle fédéral doit produire et gérer une élite qui lui garantit des profits sociaux et symboliques et de reproduire ses structures. L'Etat est très sensible aux résultats de l'élite qui ont un impact sur la structure de l'opinion. Ce pôle est le lieu de luttes permanentes d'une part entre les différents agents du mouvement associatif pour s'octroyer les postes stratégiques et d'autre part entre l'Etat et le mouvement associatif qui aspire à plus d'autonomie.

Le pôle navétane: il s'est développé à partir des associations sportives et culturelles de quartier. Festif et ludique, il se caractérise par une organisation moins centralisée et spécialisée et s'est développé en marge des pouvoirs de la fédération délégataire.

Il remplit des objectifs de socialisation et d'intégration dans le groupe et contribue à la construction de nouvelles formes de de et de citoyenneté (Dieng, 2023). Ce pôle organise à la fois la compétition sportive et le cadre dans lequel (le quartier) elle se déroule et qui constitue un idéal à construire.

Le pôle scolaire et universitaire: Il remplit une fonction éducative et participe à la réalisation des buts fixés par les institutions. Les instructions officielles relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive (décret) renforcent cette option de l'Etat. On note une forte production d'arguments sur le rôle du football scolaire et universitaire dans le développement du pôle fédéral. Leur complémentarité a été toujours vantée par la puissance publique et les différents agents engagés dans les deux pôles.

Le pôle corporatif: Il est conçu comme un moyen pour développer la culture et l'identité des entreprises. Il est adapté aux réalités du monde professionnel celui de l'entreprise et doit cultiver une certaine convivialité. Malgré quelques poussées initiales qui ont créé une illusion sur son développement, le pôle corporatif reste cantonné dans quelques centres urbains. En 1984, il totalisait 4000 licenciés dont 2200 dans la région de Dakar (DEPS/MJS, 1984). Il n'a pas eu la portée des navétanes ou du football scolaire et universitaire.

Ces quatre pôles sont en interaction dynamique et leurs relations plus ou moins conflictuelles suivant les interventions de l'Etat principal bailleur du sport. L'Etat se concentre sur le pôle fédéral et scolaire et universitaire qui coïncident avec ses intérêts et les orientations définies et poursuivies. Les fonctions d'éducation, de formation et de compétition présentent des enjeux pour la représentation nationale et l'ordre social.

Leur convergence est matérialisée par la présence des entraîneurs et des professeurs d'EPS optionnaires de football tous cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans les deux pôles.

4.5 LE FOOTBALL: UN OBJET CONSENSUEL DE PREMIER ORDRE (1984-2002)

L'émergence du football qui domine les autres disciplines dans l'espace des sports fournit des indications sur les limites de ces dernières à remplir des fonctions sociales, politiques et symboliques explicites. Le football a gagné en légitimité et en même temps les valeurs et les représentations qui lui attribuées se sont profondément transformées.

La vie sportive nationale est dominée par le football. Il est devenu un argument consensuel de premier ordre qui imprègne la conscience de toutes les couches sociales. Il apparaît plus mobilisateur que la politique, plus unifiant que la constitution. Dans cette phase, on assiste à un accroissement des enjeux associés au football dans un pays en voie de développement. Le football pèse de plus en plus sur la vie quotidienne des citoyens, sur les stratégies des pouvoirs publics, des individus et des groupes. Il remplit des fonctions sociales, politiques et symboliques. Ce que confirme POCIELLO « *La fascination que le football exerce sur les sur ses supporters dépendent de curieux processus d'identification. Elle repose sur la capacité de ce sport collectif d'affrontement à symboliser les traits les plus caractéristiques de la société ou de la communauté...* » (1995, p 111).

L'opération Caire 1986: En 1985, l'équipe nationale se qualifiait pour la coupe d'Afrique des nations prévue en 1986 en Egypte après 18 années d'absence. Pour assurer la préparation et la participation de l'équipe à la compétition, « l'opération Caire 86 avait été lancée et l'objectif était de réunir 200 millions de francs CFA nécessaires pour couvrir les frais liés à la préparation et à la participation à cet important évènement sportif continental. Pour réunir l'enveloppe financière, un comité de parrainage fut créé et installé par le ministre en charge du sport. Lors de l'installation du comité, le ministre insistait sur l'efficacité qui devrait permettre de réunir les ressources en un temps record. Pour rassurer les hésitants et le sceptiques, le ministre lançait l'idée d'une évaluation globale après la compétition (Journal, Le Soleil, 20/11/1985).

Une souscription similaire a été déjà organisée en 1981 à l'initiative de madame Léna Diagne FALL membre du parti au pouvoir. L'opération dénommée une femme, un gramme d'or devait contribuer à l'effort de développement national par un système d'épargne informel. Chaque femme sénégalaise pourrait apporter au moins un gramme d'or dont la vente était destinée pour financer le développement du Sénégal, lutter contre la pauvreté et la dépendance financière des femmes. A l'inverse de celle du Caire 86, cette opération ne s'adressait qu'aux femmes et était très sélective du fait de la nature de la participation demandée.

L'opération 86 a créé un consensus unique dans l'histoire post colonial du Sénégal autour de l'équipe nationale. Tous les groupes sociaux, les catégories socioprofessionnelles, les groupements économiques, les entreprises publiques, les familles, les élèves, les étudiants et les étudiants ont participé au financement de la préparation et de la participation de l'équipe nationale à la coupe d'Afrique des nations.

Les états généraux du football: Le président de la République décide lors d'un conseil des ministres tenu le 20 juillet 1987, de la tenue des états généraux du football. Dans sa communication en conseil des ministres, le Chef de l'Etat avait souligné « *l'intérêt qu'il accorde au développement du football qui devrait avoir des résultats à la dimension des efforts consentis par la nation pour la promotion de la jeunesse et des activités physiques et sportives à tous les niveaux* » (journal Le Soleil du 21/07/1987).

Pour la deuxième fois dans l'histoire post coloniale du Sénégal, l'Etat convoque des états généraux comme forme de consultation et de prise de décisions dans un secteur de la société. Ainsi, les états généraux du football font suite à ceux convoqués en janvier 1981 et qui avaient été consacrés à l'éducation et à la formation. Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est une situation de crise qui a présidé à leur convocation, crise qui atteste de la rupture entre les aspirations populaires et la situation réelle dans le secteur concerné.

Les états généraux se sont tenus dans un contexte de malaise économique, social et politique lié aux effets du plan d'ajustement structurel qui était en cours dans le pays. Ils ont été décidés après l'opération Caire 86, l'élimination successive du Sénégal des jeux olympiques de Séoul 1988 par le Ghana et de la coupe d'Afrique des nations prévue en 1988 au Maroc par le Zaïre.

En exploitant le corpus documentaire relatif aux états généraux du football, on a pu retracer les enjeux définis et poursuivis. Pendant quatre jours, 600 délégués venus des différentes du pays ont débattu des problèmes du football sénégalais. Les états généraux ont permis d'instaurer un débat contradictoire consacré au football qui a rassemblé autant de participants, mobilisé autant d'énergie et suscité autant de passions et d'espoirs. Au bout de quatre jours de débat, les états généraux ont permis d'esquisser un programme et de dégager des perspectives de relance. Les conclusions ont insisté entre autres sur la mise sur pied d'une fédération forte, sur le recrutement d'un entraîneur étranger et l'émergence de clubs nouveaux (Journal Le Soleil du 02/11/1987).

La convergence des conclusions et des recommandations ainsi que l'unanimité et la satisfaction des différents participants ont été traduites par le Ministre de Jeunesse et des Sports dans son allocution de clôture « *Vous avez accompli une œuvre gigantesque, le football sénégalais tel qu'il se dessine maintenant est bien l'expression de la volonté nationale et non pas le produit de spéculations de quelques spécialistes même si ces derniers ont amplement participé à son élaboration* » (Journal Le Soleil du 02/11/1987).

Un conseil des ministres tenu le 2 novembre 1987 adopta les conclusions des états généraux et décida de la création d'un comité de 18 membres (Le Soleil du 3/11/1987). Les conclusions des états généraux sont restées lettre morte. En effet, au moment où le comité se réunissait pour examiner les conclusions et les traduire en décisions pratiques, qu'il apprit que le Ministère de la Jeunesse et des Sports venait de recruter Claude Le Roy comme entraîneur national et de le nommer Directeur Techniques des équipes nationales (Cissé, 1995). Si, les états généraux s'étaient clairement prononcés pour le recrutement d'un entraîneur étranger de haut niveau, en revanche ils n'avaient pas déterminé de façon précise où il devait être utilisé. Ainsi, le recrutement de Claude Le Roy sans consultation préalable allait mettre fin aux travaux du comité de suivi dont les membres ont estimé être dépossédés de leurs prérogatives. Ainsi, les états généraux ont permis à l'Etat d'exercer directement son contrôle sur le football.

LES FONCTIONS DU FOOTBALL

Le football est rattrapé par des enjeux qui le dépassent mais qui le touchent intimement. Le football parvient à changer les destins sociaux et fonctionne comme une machine intégratrice. Il structure la quasi-totalité des jeunes qui trouvent un puissant moyen d'ascension sociale. Entre 1988 et 1992, l'Etat du Sénégal avait confié l'équipe nationale à un entraîneur étranger en l'occurrence Claude Le Roy qui lui a coûté 216 millions de francs CFA (Sud Hebdo, N° 192, janvier 1992). En 1985, Jules François BOCANDE, Sociétaire du F C de Metz et meilleur buteur du championnat de France avait signé un contrat avec le Paris Saint Germain pour un salaire mensuel de 25 millions de francs CFA par mois qui à l'époque avait été amplement relayé par la presse internationale et nationale. En 2002, après la coupe du monde El Hadji DIOUF international sénégalais et ballon d'or africain évoluant au R C de Lens avait signé un contrat pour le club anglais de Liverpool qui rachetait son contrat pour une somme de 12 milliards de francs CFA constituant un record pour le club français (journal Sud Quotidien du 05/06/2002).

Le football devient un moyen d'insertion sociale, il est plus légitime et reconnu par les familles qui encouragent sa pratique. Des stratégies individuelles qui reçoivent l'approbation des familles voient le jour. Les footballeurs encouragés par leurs familles délaissent toute activité pour s'y consacrer dans le but d'optimiser leurs chances de réussite. Un ancien joueur professionnel nous confie « *J'avais décidé en parfait accord ma famille d'arrêter mes études pour me consacrer à l'activité football. Dieu Merci, avec sérieux et le soutien de toute la famille, j'ai pu à l'époque décrocher un contrat avec un club professionnel européen. J'ai bien gagné ma vie durant ma carrière et maintenant je suis entraîneur* ».

A la coupe d'Afrique des nations en Egypte en 1986, on dénombrait 8 joueurs professionnels expatriés qui jouaient dans l'équipe nationale, en 1990 en Algérie, ils étaient au nombre de 7, à Dakar en 1992, ils étaient 6 (Cissé, 1995). En 2002, à la coupe d'Afrique organisée par le Mali et à la Coupe du monde au Japon et en Corée du Sud, toute l'équipe était composée de joueurs professionnels expatriés. Ce pourcentage de joueurs sénégalais évoluant dans l'équipe nationale et évoluant à l'étranger constitue un excellent indicateur économique et crée de nouvelles représentations sur le football. Les footballeurs expatriés sont considérés comme des travailleurs qui vendent leurs talents dans un marché particulier (Bale & Maguire, 1994).

Le football assure aux joueurs outre des rétributions parfois substantielles, une notoriété tant au niveau national qu'au niveau international. Ces fonctions attribuées au football contribuent à lui donner de la légitimité et de la cohérence. C'est par référence à ces valeurs qui le sous-tendent et le polarisent que le football prend une portée et un sens qui éclairent les fonctions politiques, sociales et symboliques qu'il remplit. Ces modifications dans le statut socio institutionnel du football et des représentations construites ont été rendues possibles par l'appartenance du Sénégal au système sportif mondial et la forte médiatisation des événements sportifs.

Au Sénégal, le football met en jeu par délégation l'honneur du pays tout entier, le sentiment d'appartenance national se développe à partir des matchs internationaux. Les confrontations internationales (coupe d'Afrique des nations et coupe du

monde) sont transformées en représentations du pays. Elles sont un rituel, un moment pendant lequel la nation se mesure aux autres. La diffusion des matchs internationaux crée des sentiments de participation à la vie sociale et permet de restituer l'histoire du peuple sénégalais. Une société se définit par ses origines, son histoire, son évolution et certains événements marquants.

Pendant ces matchs, des messages chargés de mythe et de symbole circulent et le football devient un instrument pour restituer le passé des sénégalais. Ces mythes se caractérisent par des récits et des images et ont une fonction historique. Dans une société où toutes les formes d'intégration sont en crise, les matchs de football inscrivent dans les représentations des sénégalais des lieux et des dates. Les matchs de football deviennent un élément d'un processus de réappropriation d'une identité sénégalaise mise en veilleuse par la colonisation et les politiques post coloniales.

Le football s'est glissé à la place de la négritude comme producteur de représentations. Les représentations construites sont utilisées comme solutions aux différentes situations que traverse la société sénégalaise. L'intérêt de ces nouvelles représentations ne se situe pas dans leur matérialité mais dans leurs fonctions. Ces représentations sont utilisées comme un moyen de dépolitisation mais surtout elles contribuent à renforcer la base sociale de la nouvelle légitimité politique en cours dans le pays.

5 CONCLUSION

Cette recherche montre comment un espace particulier d'une pratique sportive s'est constitué en créant des principes et des critères qui parviennent à classer et hiérarchiser les hommes dans la société. En optant pour une démarche diachronique et synchronique, on ne pouvait pas s'attendre à voir dans un univers aussi simple que le football s'ajouter à la fois des enjeux sociaux, politiques et économiques.

Cette étude a permis d'identifier quatre états successifs dans le processus de constitution et de consolidation du champ du football au Sénégal. Les séquences historiques observées permettent d'établir qu'un premier état du champ sportif se développe entre 1960 et 1969 et se caractérise par une absence d'intervention directe de l'Etat qui préfère s'occuper de choses plus urgentes.

Les activités physiques demeurent informelles et l'Etat manifeste peu d'intérêt pour le football qui repose largement sur le mouvement associatif. Cette désaffection du public se traduit par la faible légitimité du sport et du football. Lorsque dans cette phase, l'Etat intervient il s'agit d'une politique d'incitation qui vise davantage à impulser et à réguler le football plutôt qu'à l'encadrer.

Entre 1969 et 1974, l'Etat entreprend d'intervenir directement dans la gestion du football par la mise en place d'un comité de gestion à la place de la fédération élue par les clubs et délégataire de pouvoirs, celui-ci devient alors un enjeu sociopolitique important qui participe à la reconnaissance. Dans la période suivante entre 1974 et 1984, le champ du football accède à une autonomie relative c'est-à-dire que l'activité successivement contrôlée par des notables et administrée par des pédagogues fait valoir des intérêts qui lui sont propres. A la fin des années 80, on assiste à un accroissement des enjeux sociaux, politiques et économiques associés au football. Le football remplit des fonctions sociales, symboliques et politiques et devient un objet consensuel de premier ordre. Son impact dans la société lui accorde un traitement particulier dans une période de fin de l'état social. Les interventions de l'Etat vont au-delà des limites fixées par la fin de l'Etat Providence.

REFERENCES

- [1] AUGUSTIN J.-P., (2007), *Géographie du sport: spatialités contemporaines et mondialisation*, Paris, Armand Colin, 220 pages.
- [2] BALE, J & MAGUIRE, J (1994) *The global Sport Arena: Athletic Talent Migration in a interdependent world*, Frank Cass & CO. LTD, London, 289 pages.
- [3] BALE J., (2003), *Sports Geography*, Londres, Routledge, 196 pages.
- [4] CAMARA, A.M, (1977), *Contribution à l'étude d'un phénomène sportif, l'exemple des championnats populaires*, Mémoire CAIJS, INSEP, Marly Le Roy.
- [5] CISSE, S.A (1995), *Sénégal Carton Rouge*, Dakar, Niamagne, 288 pages.
- [6] BOURDIEU, P, (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 219 pages.
- [7] BOURDIEU, P, (1991), *Le champ littéraire, Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°89, septembre 1991, pp 4-46.
- [8] BOURDIEU, P, (1992), *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 492 pages.
- [9] DEFRANCE, J., (1995) « L'autonomisation du champ sportif 1890-1970 »; *Sociologie et sociétés*, vol XXVIII, N°1, printemps 1995 pp 15-31.

- [10] DEVILLE-DANTHU, B (1989) « *Les premières tentatives d'encadrement des activités physiques et sportives en AOF: 1922-1936*, mémoire DEA, Université Aix Marseille, publié en 1989.
- [11] DIENG, H (1992). *La formation des activités physiques modernes au Sénégal (1922-1986)*, mémoire DEA STAPS, Université Paris-Sud-Orsay, 83 pages.
- [12] DIENG, H, (1998). « La formation du champ du football au Sénégal. Enjeux et fonctions (1960-1992) », Université Paris Sud Orsay, Thèse STAPS, 543 pages.
- [13] DIENG, H et DIAKHATE, A (2020) « Les Associations Sportives et Culturelles (ASC) de quartier: cadre de sociabilité et d'apprentissage de la démocratie», in Revue *DELLA/AFRIQUE*, Vol 2, N°5, Février, pp 148-158.
- [14] DIENG, H, (2023). « Les navétanes: lieu d'intégration et de construction de la citoyenneté», in *Animation, Territoires et Pratiques Socioculturelles* N° 23, (2023) Numéro Spécial pp 47-60.
- [15] DUBREUIL, B (1980) « La naissance du sport catholique » in *Recherches* N°43,1980 pp 221-251.
- [16] EISENBERG, C., LANFRANCHI, P., MASON, T., WAHL, A., (2004), *FIFA 1904-2004: le siècle du football*, Paris, Le Cherche midi, 311 pages.
- [17] ELIAS, N., DUNNING, E., (1994), *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard.
- [18] EHRENBERG, A (1991). *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 323 pages.
- [19] FAURE, J-M, SUAUD, C, (1999), *Le football professionnel à la française*, Paris, PUF, 262 pages.
- [20] GILLON, P., GROSJEAN, F., RAVENEL, L., (2010), *Atlas du sport mondial. Business et spectacle: l'idéal sportif en jeu*, Paris, Autrement, 80 pages.
- [21] KARADY, V, HADAS, M, « Football et antisémitisme en Hongrie», *Actes de la recherche en Sciences Sociales* N°103,1994, pp.90-101.
- [22] KRUGER, A (1986), The influence of the state sport of fascist Italy or Nazi Germany 1928-1936, in Mangan, J.A Small R. B (eds), *Sport, Culture, Society International historical and sociological perspectives*, E and Spon, Londre, New York.
- [23] LANFRANCHI, P., (1998), « La réinvention du football en Italie », *Sociétés & Représentations*, N°7, p. 49-65.
- [24] LANFRANCHI, P, (2002), « Football, cosmopolitisme et nationalisme», *Pouvoirs*, N°101, pp.15-25.
- [25] LY, B (1991) *Football, Histoire de la coupe d'AOF*, Dakar-Abidjan NEA, 315 pages.
- [26] MAFFESOLI, M. (1985) *La connaissance ordinaire*, Précis de sociologie compréhensive Paris, Les Méridiens, 226 pages.
- [27] MBAYE, A.-D. (1997). « *Les navétanes: une nouvelle forme de culture et du lien social au Sénégal* » Thèse STAPS, Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand, juillet, 441 pages.
- [28] MBAYE, A.-D. (2017). « Les sports navétanes au Sénégal entre pratique sportive, révélateur social et utilité sociale», Paris: L'Harmattan.